

Séance du 26 octobre 2017

L' an deux mil dix sept le 26 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de SENILLÉ SAINT SAUVEUR, dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie sous la présidence de PEROCHON Gérard Maire

Présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : DHUMAUX Sylvie, DOUADY Ghislaine, FAVARD Marylène, FONTAINE Isabelle, GOUY Béatrice, GUYONNET Géraldine, MM : BARON Christian, CHARBONNIER Alain, DAVAILLES Jean-Noël, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, JACQUEMIN Michel, LEFORT Alain, MARTIN Dominique, METAIS Jacky, PROUST Alain, RENAULT Jean-Pierre, RIVEREAU Dimitri

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme SUSSET Catherine à Mme FAVARD Marylène, MM : ETIENNE Jean-Claude à M. MARTIN Dominique, HENNEQUIN Jean-Claude à M. RENAULT Jean-Pierre

Excusé(s) : Mmes : TRANCHAND Nathalie, VIOLLEAU Sophie, M. MEHL Bruno

Absent(s) : Mme REGNOULT Stéphanie

Convocation du 19 Octobre 2017

A été nommé(e) secrétaire : M. RIVEREAU Dimitri

➤ **DELIBERATIONS**

1) Décision modificative N°3 (budget commune) : Fonds de Péréquation Ressources Communales et Intercommunales 2017.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un prélèvement de 21 630 € au titre du Fonds de péréquation intercommunale et communale 2017 doit être réalisé. Un montant de 20 000 € a été voté au budget primitif 2017 (compte 739223).

Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses

Article 022 (Dépenses imprévues) = - 1 630 €

Article 739223 (Fonds de Péréquation ressources communales et intercommunales) = + 1 630 €

2) Versement d'aide à un apprenti dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le Code du Travail,

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public,

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

Monsieur le Maire expose que lorsque le contrat d'apprentissage est souscrit par un travailleur

handicapé, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, l'employeur public peut solliciter des aides financières auprès du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), en vue de faciliter l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la Fonction Publique. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage aménagé pour les personnes en situation de handicap, les aides s'adressent tant aux employeurs qu'aux apprentis.

Monsieur le Maire indique que le FIPHFP procède au versement à l'apprenti, via l'employeur public, d'un montant forfaitaire (non soumis à cotisation) d'une aide à la formation de 1525 euros, versée la première année d'apprentissage à la confirmation de son embauche. Cette aide ne peut être demandée que sur justificatif de versement de la prime à l'apprenti (mandat de paiement). Aussi, il revient au Conseil de délibérer sur la possibilité de procéder au versement de l'aide visée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide le versement de l'aide du FIPHFP d'un montant de 1525 euros à Monsieur LE PRÉ Benjamin, apprenti.
- autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette somme à l'apprenti visé par ce dispositif.

3) Adressage communal : complément des dénominations de rues et attribution de numéros

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable dans le cadre de l'adressage communal de compléter les dénominations de rues et l'attribution de numéros afin de faciliter la distribution du courrier et l'intervention des Secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- l'attribution de numéros :

TERRITOIRE DE SENILLÉ

Lieu-dit Balange
Lieu-dit Ecoutard
Lieu-dit Essart du Bois du Paradis
Lieu-dit Gauffrand
Lieu-dit La Bordillère
Lieu-dit La Briauderie
Lieu-dit La Gaucherie
Lieu-dit La Girauderie
Lieu-dit La Bizardièrre
Lieu-dit La Grande Varenne
Lieu-dit La Guilleterie
Lieu-dit La Pingauderie
Lieu-dit La Pivarderie
Lieu-dit La Place
Lieu-dit La Pommeraie
Lieu-dit La Roche Bozon
Lieu-dit La Vergnaie
Lieu-dit Le Grand Pommier
Lieu-dit Le Gué Girard
Lieu-dit Le Moulin de Châlon

TERRITOIRE DE SAINT SAUVEUR

Lieu-dit Bellevue
Lieu-dit Chavigné
Lieu-dit Dercé
Lieu-dit Filsoie
Lieu-dit Fontavilliers
Lieu-dit L'Espérance
Lieu-dit La Barberie
Lieu-dit La Berlotière
Lieu-dit La Bicoque
Lieu-dit La Borde
Lieu-dit La Closeraie
Lieu-dit La Corsetterie
Lieu-dit La Croix Fulgent
Lieu-dit La Croix Siaume
Lieu-dit La Désirée
Lieu-dit La Grande Mortaigue
Lieu-dit La Greletterie
Lieu-dit La Loge
Lieu-dit La Machine
Lieu-dit La Maison de Paille

Lieu-dit Le Porteau
Lieu-dit Les Bertinières
Lieu-dit Les Chabruneaux
Lieu-dit Les Forts
Lieu-dit Les Rabottes
Lieu-dit Pouillé
Rue des Communaux

Lieu-dit La Pajauderie
Lieu-dit La Bizardière
Lieu-dit La Petite Mortaigue
Lieu-dit La Ploterie
Lieu-dit La Rose
Lieu-dit Le Bijou
Lieu-dit Le Bois Millet
Lieu-dit Le Bouchet
Lieu-dit Le Carroi du Lats
Lieu-dit Le Chêne Rond
Lieu-dit Le Clos Baude
Lieu-dit Le Grand Bouril
Lieu-dit Le Petit Bouril
Lieu-dit Le Marchais Creux
Lieu-dit Le Petit Saint Hilaire
Lieu-dit Le Pouet
Lieu-dit Les Chagnats
Lieu-dit Les Charauderies
Lieu-dit Les Charraults
Lieu-dit Les Fosses Sèches
Lieu-dit Les Girardières
Lieu-dit Les Graines Valdières
Lieu-dit Les Grandes Loges
Lieu-dit Les Groies
Lieu-dit Les Jolis
Lieu-dit Les Petites Loges
Lieu-dit Les Petites Minaudières
Lieu-dit Les Plantes
Lieu-dit Les Roberies
Lieu-dit Les Saintons
Lieu-dit Les Salbardières
Lieu-dit Les Sarraudières
Lieu-dit Les Tailles de la Gruge
Lieu-dit Mon Désir
Lieu-dit Torsay
Lieu-dit Villebure
Lieu-dit La Bernusson

- l'attribution de numéros complémentaires :

TERRITOIRE DE SENILLÉ

Rue de la Voûte
Rue de Salvert
Impasse des Clos
Rue du 19 Mars
Rue du Berry
Rue du Dolmen

TERRITOIRE DE SAINT SAUVEUR

Rue de Bernusson
Rue de Fond Bernard
Rue de la Côte du Pin
Chemin des Rougeons
Rue de la Nozillière
Lieu-dit Etang Berland

- la dénomination de voie et l'attribution de numéros :

TERRITOIRE DE SENILLÉ

Rue de la Fronsallière
Chemin de Saint Hilaire
Route des Fontenelles
Lieu-dit Marçay

TERRITOIRE DE SAINT SAUVEUR

Chemin de Saint Hilaire
Chemin des Frelonnières

- la dénomination de voie sans changement de numéros :

TERRITOIRE DE SENILLÉ

Impasse Torse

TERRITOIRE DE SAINT SAUVEUR

Impasse Salvart

4) Délibération fixant les autorisations d'absence au titre d'évènements familiaux accordées aux agents de la collectivité.

Cette délibération est reportée, elle sera prise après avis du Comité Technique du Centre de Gestion.

5) Avenant N°1 à la convention opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier de Poitou Charentes (EPF).

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de son objectif de revitalisation de son centre bourg, l'ex-commune de Saint Sauveur a conclu le 20 février 2015 une convention opérationnelle avec l'EPF, relative à la convention-cadre conclue avec la CAPC pour la conduite sur le long terme d'une politique foncière active sur le territoire communautaire.

Il s'agit de répondre aux objectifs de développement de ce dernier dans le cadre du développement durable ambitieux et de l'optimisation de la consommation de l'espace. Sur le territoire de l'ancienne commune de Saint Sauveur, il s'agit d'une réelle opération de requalification du centre bourg afin de le redynamiser en intervenant sur des bâtis vacants et dégradés pour y réimplanter des logements et des commerces de proximité.

La Commune de Saint Sauveur a fusionné le 1er janvier 2016 avec la commune de Senillé afin de former la Commune nouvelle de Senillé Saint Sauveur.

Le présent avenant a pour objet la prise en compte du regroupement de la Commune de Saint Sauveur avec celle de Senillé, l'intégration de nouveaux périmètres d'intervention situés sur le territoire de l'ex-commune de Senillé, ainsi que l'augmentation de l'engagement financier global et l'allongement de la durée de la convention.

L'engagement financier global au titre de la convention est augmenté à 800 000 €.

La nouvelle durée de la convention est de 5 ans à compter de la signature du présent avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant N°1 à la convention opérationnelle N°CCA 86-14-041,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Grand Châtelleraut et l'E.P.F. de Poitou Charentes.

6) Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)

Suite à l'extension de la Communauté d'Agglomération aux communes des Communautés de

Communes du Lençlois, des Vals de Gartempe et Creuse et des Portes du Poitou, certaines compétences des Communautés ont été restituées aux communes alors que d'autres ont été transférées à la Communauté d'Agglomération.

La Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie huit fois, depuis le début de l'année, dont six pour l'évaluation des charges. Elle a pu chiffrer les restitutions de compétences aux communes :

- subventions, maisons de santé pluridisciplinaires, site du Pontreau, gendarmerie de Lençloître, loyer de l'épicerie sociale de Pleumartin (22 mars 2017) ;
- Enfance-Jeunesse, transport scolaire et vers les piscines (12 avril 2017)
- entretien des berges et ruisseaux (10 mai 2017)
- voirie, sentiers de randonnées et bas côtés, prestations des chantiers d'insertion aux bénéficiaires des communes (16 mai 2017)
- acquisition des livres, terrain de Motocross de Vouneuil-sur-Vienne (7 juin 2017),
- des charges de structure liées à l'ensemble de ces charges transférées (14 juin 2017).

Elle a pu aussi calculer le coût net des compétences supplémentaires prises par la Communauté d'Agglomération ou l'extension aux nouvelles communes membres de ces services :

- gestion des Milieux Aquatiques, chenil et animaux errants (10 mai 2017)
- offices de tourisme communaux (16 mai 2017)
- gymnases des collèges et de l'IUT (7 juin 2017)

Le rapport de cette commission doit d'abord être adopté par le Conseil Communautaire puis est notifié à chaque commune. Il doit ensuite être approuvé, dans les trois mois, par délibération concordante de la majorité qualifiée des conseils municipaux suivante : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant 2/3 de la population. Le Conseil Communautaire pourra ensuite fixer l'attribution de compensation définitive de chaque commune pour 2017. Elle viendra alors remplacer l'attribution de compensation provisoire notifiée le 13 février 2017.

* * * * *

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°8 du Conseil d'Agglomération de Grand Châtelleraut du 3 juillet 2017 adoptant le rapport de la CLECT,

CONSIDERANT que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 14 juin et a adopté la synthèse des travaux des réunions des 22 mars, 12 avril, 10 et 16 mai et 7 et 14 juin 2017,

CONSIDERANT le courrier du 28 août 2017 précisant une erreur matérielle dans les tableaux récapitulatifs finaux de la CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT en tenant compte des tableaux modifiés.

➤ **COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS**

• **CADRE DE VIE**

Espaces Verts Chantier du Lavoir : la 1^{ère} tranche (espaces verts) est terminée, la deuxième tranche est prévue en 2018.

Les stades Charles Arnault et Paul Baron ont été scarifiés etensemencés. Par conséquent, les

entraînements pour le club de foot auront lieu sur le terrain du bas à St Sauveur. L'éclairage de ce terrain devra être revu pour permettre son utilisation pendant les entraînements.

Les travaux d'aménagements paysagers aux abords de l'EHPAD sont terminés.

Des travaux de préparation pour l'aménagement de la place Vaudreching sont en cours. Une partie de ces travaux se feront en régie.

La haie bordant le chemin d'accès à l'ex-maison Bourumeau a été arrachée et la clôture en grillage refaite.

Voirie :

Le programme 2017 de curage des fossés est terminé. Le broyage sur les chemins du territoire de St Sauveur est terminé et les 2/3 sont réalisés sur le territoire de Senillé. Concernant la voirie, le programme est achevé sauf le cheminement piétonnier Rue du Berry.

Bâtiments :

Ecoles : les travaux d'accès PMR à l'entrée principal de l'école élémentaire et la mise aux normes des WC sont en cours. La réfection du mur de la cantine est prévue. Tous les travaux prévus à l'école maternelle sont terminés.

Eglise : un compteur divisionnaire sera installé dans le logement presbytère.

La restauration de l'installation campanaire de l'église Saint André est en cours : cette semaine, il est prévu le démontage de l'installation électrique et la dépose de la cloche n°1 (597 kg) et l'enlèvement par transporteur pour restauration en usine. Semaine 44, il est prévu la dépose des cloches 2,3 et 4 pour décapage et nettoyage par nos soins, le remplacement des abats son et pose de grillage.

La commission se réunira le 2 novembre.

- **COMMUNICATION**

Le bulletin municipal est en cours de réalisation pour une parution en décembre. Les articles devront être bouclés pour le 17 novembre.

La page Facebook de la commune est beaucoup plus consultée que le site.

- **SCOLAIRE-JEUNESSE**

Le conseil d'école aura lieu le jeudi 9 novembre.

Leslie PARVY, l'animatrice du RAM Kirikou sera remplacée pendant son congé de maternité par Aurélie RIBEREAU.

Le RAM Le P'tit Prince organise une rencontre « Café des Parents » le 7 novembre à Vouneuil Sur Vienne.

La Commission scolaire se réunira le 6 novembre.

- **FINANCES**

La commission s'est réunie pour étudier les comptes arrêtés au 30 septembre. La section d'investissement est réalisée à 80 %. La section de fonctionnement est réalisée au 2/3 de sa consommation, les prévisions sont respectées.

Réunion pour le groupe de travail sur le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) mercredi 8 novembre à 18 h à St Sauveur.

➤ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire a présenté le rapport d'activités 2016 de la CAPC. Il sera transmis à tous les conseillers par mail.

Un mât de 120 m est installé pour mesurer le vent dans le cadre du projet éolien (pour 18 mois au lieu- dit « Les Fauchis » sur le territoire de Senillé).

Les travaux pour le déploiement de la fibre optique par ORANGE sont prévus début 2018 (à partir de la semaine 3) sur le territoire de Senillé puis sur le territoire de St Sauveur.

La préparation et la distribution des colis de Noël aura lieu le samedi 16 décembre.

Cérémonie du 11 Novembre :

10 H 30 : dépôt de gerbe au monument aux morts (St Sauveur)

11 H 00 : cérémonie église St André (Senillé)

11 H 30 : dépôt de gerbe au monument aux morts (Senillé) en présence de la chorale la Clé des Chants et des enfants des écoles.

12 H 00 : pot de l'amitié (salle Vaudreching).

**La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 30 novembre 2017 à 18 H 30
(Mairie de SAINT SAUVEUR)**